

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

18 titulaires et 18 suppléants

Présents :

11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :

7 titulaires

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-21

Objet de la Délibération

Suppression du poste d'Adjoint
administratif principal 1^{ère} classe et
nouveau tableau des effectifs

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléante : Madame Laurence GARDET.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléantes : Madame Hélène DEYDIER et Madame Lucie ROUSSEL

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gaël DUPRET à Monsieur Rémi NICOLAS

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Il est rappelé qu'un poste d'adjoint administratif principal avait été créé pour répondre à l'évolution de carrière d'un agent. Cet agent est parti à retraite en juin 2020. Suite au recrutement effectué, un poste d'Adjoint administratif a été ouvert pour pourvoir à son remplacement. Il convient désormais de fermer le poste d'Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 28 janvier 2021.

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

18 titulaires et 18 suppléants

Présents :

11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :

7 titulaires

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-21

Objet de la Délibération

Suppression du poste d'Adjoint
administratif principal 1^{ère} classe et
nouveau tableau des effectifs

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

Article 1 :

La suppression du poste correspondant au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe, permanent à temps complet, pour exercer les fonctions de secrétaire comptable.

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2021,

| Catégorie | Grade | Filière | Poste Occupé |
|-----------|-------------------------|----------------|---|
| C | Adjoint Administratif | Administrative | Assistante Administrative et comptable |
| A | Attaché | Administrative | Agent de développement |
| A | Attaché | Administrative | Gestionnaire LEADER |
| A | Attaché | Administrative | Directrice |
| A | Attaché | Administrative | Chargée de mission tourisme |
| A | Attaché | Administrative | Animatrice LEADER et Contractualisation |
| A | Attaché de conservation | Culturelle | Chargée d'inventaire du Patrimoine |

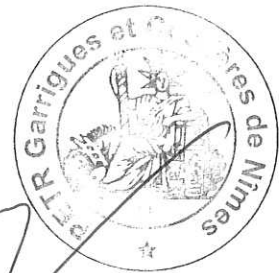
Résultat du vote : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



| |
|--------------------|
| PRÉFECTURE DU GARD |
| Reçu le |
| 22 AVR. 2021 |
| Bureau du Courrier |